

Communiqué de la famille Hermès

Paris, le 15 septembre 2011 - Le groupe familial Hermès prend acte de la décision de la Cour d'Appel confirmant la dérogation consentie par l'AMF à l'obligation de lancer une offre publique pour la constitution d'un holding familial majoritaire.

La création de cette société, qui interviendra dans les prochaines semaines, confortera durablement l'indépendance du groupe Hermès, la poursuite de sa stratégie de créativité et d'excellence artisanale et le respect de ses valeurs.